



# HISTORIQUE



- 1866** : Jean MACÉ, journaliste républicain et professeur crée la « Ligue de l'enseignement ».
- 1882** : Création des lois instituant l'école Laïque, gratuite et obligatoire. (Lois Ferry)
- 1900** : Créations des amicales laïques
- 1901** : Loi sur les associations. La ligue est déclarée au journal officiel.
- 1905** : Loi sur la séparation de l'église et de l'état.
- 1928** : La Ligue française de l'Enseignement décide de fédérer, dans une Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), toutes les sections sportives de ses Amicales Laïques.
- 1930** : Déclaration officielle de l'UFOLEP. La ligue est reconnue d'utilité publique. C'est une organisation para-administrative dont nombres d'activités sont prises en charge dans le cadre d'un service public.
- 1939** : J. Zay, Ministre de l'Education Nationale, signe un décret qui marque la création officielle de l'USEP, commission scolaire de l'UFOLEP.
- 1942** : Dissolution de la Ligue française de l'enseignement et des ses filiales (UFOLEP & USEP) par le gouvernement de Vichy.
- 1946** : Vœu de l'AG de l'UFOLEP demandant le rétablissement de l'USEP. L'UFOLEP est reconnue comme une fédération multisports.
- 1947** : Lors du stage de Cannes une charte de l'USEP est élaborée.
- 1949** : Circulaire de réhabilitation et de reconnaissance administrative dite circulaire DELBOS.
- 1953** : premier comité national USEP
- 1955** : Habilitation de l'USEP à intervenir au sein des écoles primaires publiques pour développer, en leur sein, l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
- 1970** : En instituant la fonction de conseiller pédagogique de circonscription (CPC) en EPS, l'Etat assume entièrement l'accompagnement et le suivi de cette discipline. Au delà de l'altruisme de l'USEP au regard de l'éducation physique, la mission de service public qui lui demeure confiée repose désormais sur le sport scolaire.
- 1973** : Arrêté fixant le règlement de l'USEP.
- 1984** : Au titre de la loi sur le sport, (loi AVICE) l'USEP est officiellement reconnue comme la fédération sportive scolaire des écoles publiques de l'enseignement du premier degré. Ces statuts sont visés par décret du Conseil d'Etat (dernière validation en septembre 2003).
- 1986** : Décret approuvant les statuts de l'USEP
- 1999** : Signature d'une convention entre le ministère de l'éducation Nationale et l'USEP.
- 2004** : Le Président de l'USEP est élu par l'assemblée générale nationale réunie à Romans (Drôme). Pour la première fois de son histoire, le Président national de l'USEP ne se trouve pas être aussi celui de l'UFOLEP.
- 2006** : Dernière convention signée entre le MEN et l'USEP nationale
- 2009** : L'USEP à 70 ans, cela se fête !...